

## 47<sup>e</sup> SESSION

Rapport  
CG(2024)47-14  
15 octobre 2024

# Favoriser l'économie circulaire aux niveaux local et régional

Commission de la gouvernance, de l'engagement citoyen et de l'environnement (Commission de la gouvernance)

Corapporteurs :<sup>1</sup> Linda GILLHAM, Royaume-Uni (L, GILD)  
Kristoffer TAMSONS, Suède (R, PPE/CCE)

Résolution 503 (2024) .....	2
Recommandation 512 (2024) .....	4
Exposé des motifs .....	6

### Résumé

Le rapport examine en détail l'évolution des modèles économiques, d'un modèle linéaire vers un modèle circulaire, en soulignant en particulier la transition vers la durabilité et l'utilisation efficace des ressources amorcées dans toute l'Europe. Il décrit comment les modèles traditionnels d'économie linéaire ont conduit à la surconsommation, à la dépendance vis-à-vis des importations et à une dégradation importante de l'environnement, avec des conséquences négatives visibles pour le climat, et plaide pour une transition vers une économie circulaire où les ressources sont préservées, grâce à la prévention et à l'écoconception, réutilisées et recyclées, et où l'accent est mis sur l'approvisionnement local.

L'économie circulaire prend non seulement en compte la durabilité environnementale et économique, mais elle renforce également la réalisation des droits humains en favorisant une distribution équitable des ressources, en encourageant la participation de toutes et tous aux opportunités économiques et en soutenant des environnements plus sains.

Les recommandations sont notamment de renforcer le rôle et les actions des collectivités locales dans les stratégies d'économie circulaire, de mettre en place des partenariats public-privé pour favoriser les principes de l'économie circulaire et la justice sociale et, enfin, d'adopter des pratiques de fabrication durables par le biais de changements dans la chaîne d'approvisionnement et de l'écoconception. Le rapport souligne également l'importance d'intégrer les pratiques de l'économie circulaire à tous les niveaux des politiques, des infrastructures et de l'engagement communautaire, montrant comment cela contribue à renforcer la durabilité environnementale et les droits humains.

1. L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions  
PPE/CCE : Groupe du Parti populaire européen du Congrès  
SOC/V/DP : Groupe des Socialistes, Verts et Démocrates progressistes  
GILD : Groupe indépendant libéral et démocratique  
CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens  
NI : Membres n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

## RÉSOLUTION 503 (2024)<sup>2</sup>

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (« le Congrès ») se réfère :

a. à la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122, 1985, « la Charte »), et en particulier à ses articles 3, 4 et 9 ;

b. aux Priorités du Congrès pour 2021-2026, en particulier la priorité d : Questions environnementales et action en faveur du climat dans les villes et les régions ;

c. à la Résolution 500 (2024) du Congrès « Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience » ;

d. à la Résolution 489 (2022) du Congrès « Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux. Vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale » ;

e. aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier l'ODD 1, « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », l'ODD 3, « Bonne santé et bien-être », l'ODD 6, « Eau propre et assainissement », l'ODD 11, « Villes et communautés durables », l'ODD 12, « Établir des modes de consommation et de production durables », l'ODD 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », l'ODD 14, « Vie aquatique », et l'ODD 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

2. Le Congrès rappelle que :

a. la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence des faiblesses importantes dans la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale ; conjugués aux conséquences actuelles du changement climatique et du réchauffement planétaire qui en résulte, ces développements soulignent l'urgence de réinventer divers aspects des économies et d'accroître leur résilience aux réalités politiques actuelles et aux défis futurs, notamment le changement climatique ;

b. le modèle économique linéaire « extraire-fabriquer-jeter » utilisé tout au long du 20<sup>e</sup> siècle nuit considérablement à l'environnement et à la justice sociale et n'est plus viable ;

c. l'économie circulaire, un modèle réparateur qui dissocie la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et met l'accent sur la longévité, la réutilisation et le recyclage, est apparue comme une alternative à l'économie linéaire ;

d. elle a le potentiel de renforcer la résilience sociale et économique au niveau local et de favoriser l'égalité, en permettant la redistribution des ressources et des emplois et en remédiant à la pénurie de ressources ;

e. une approche stratégique multi-niveaux et pluridisciplinaire est nécessaire pour faire de l'ambition d'une économie circulaire une réalité ; la participation de la population est cruciale pour le succès des initiatives circulaires ;

f. les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour contribuer au développement d'économies circulaires résilientes, fondées sur les besoins particuliers de leurs populations, et pour favoriser des politiques circulaires.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès invite les pouvoirs locaux et régionaux des États membres du Conseil de l'Europe :

a. à élaborer et mettre en œuvre activement des stratégies et des plans d'action locaux et régionaux en faveur de l'économie circulaire, qui soient adaptés aux contextes territoriaux et promeuvent les droits

---

<sup>2</sup> Discuté et adopté par le Congrès le 15 octobre 2024 (voir le document CG(2024)47-14, exposé des motifs), corapporteurs : Linda GILLHAM, Royaume-Uni (L, GILD) et Kristoffer TAMSONS, Suède (R, PPE/CCE).

humains et la démocratie locale ; à fixer des objectifs et des indicateurs clairs pour définir et suivre les progrès accomplis en matière de circularité ; à soutenir le développement de pratiques circulaires, telles que la préparation pour la réutilisation, le recyclage, le surcyclage (*upcycling*), la production locale d'énergie renouvelable, l'écologisation urbaine, y compris la désimperméabilisation des sols, le système alimentaire localisé, la mobilité à émissions faibles ou nulles ;

b. à intégrer les principes de l'économie circulaire dans la planification et le développement urbains ; à concevoir des espaces propices au partage des ressources, tels que les bibliothèques d'outils et les jardins partagés avec production alimentaire locale, et à intégrer des infrastructures vertes pour une gestion plus efficace des déchets et des ressources ;

c. à veiller à ce que l'économie circulaire bénéficie aux droits humains et soit accessible à l'ensemble de la population, y compris les groupes marginalisés et économiquement défavorisés, ce qui suppose de donner accès à des programmes de recyclage, à des services de réparation et à des logements écoénergétiques ;

d. à établir des cadres réglementaires locaux et régionaux solides qui soutiennent les principes circulaires, incluant notamment des incitations à l'adoption de pratiques durables ;

e. à promouvoir et mettre en œuvre des marchés publics écologiques, en privilégiant l'achat de produits durables et recyclés, en montrant l'exemple et en établissant une norme de conduite pour le secteur privé ;

f. à encourager la collaboration entre le secteur public, les entreprises privées et la société civile afin de renforcer la démocratie locale et de développer de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'entreprise qui soutiennent la circularité ; à exploiter les données et les technologies pour contrôler la gestion des déchets, l'utilisation des ressources et le cycle de vie des produits ;

g. à investir dans des infrastructures circulaires, en construisant ou en modernisant des installations qui soutiennent l'économie circulaire, telles que des usines de recyclage modernes, des ateliers de réparation partagés, des centres de méthanisation et de compostage ; à faciliter la participation des résidents et des entreprises aux pratiques circulaires ;

h. à élaborer des politiques de prévention des déchets et mettre en œuvre la collecte sélective, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets ;

i. à investir dans la mobilité circulaire, en proposant aux citoyens des options de transport à émissions faibles ou nulles, avec des transferts faciles et un accès à l'ensemble de la commune à faible coût, encourageant ainsi l'abandon des véhicules privés pour les déplacements quotidiens et réguliers ;

j. à impliquer la population par l'éducation et la participation afin de l'informer sur les avantages de cette mutation vers l'économie circulaire et sur la manière dont les citoyens peuvent y participer et y contribuer.

4. Le Congrès appelle les collectivités locales et régionales et leurs associations nationales à tenir compte, sur cette question spécifique, de la présente résolution et de l'exposé des motifs qui l'accompagne. Il demande également à ses organes statutaires de tenir compte de la présente résolution dans le cadre de leurs activités.

### **RECOMMANDATION 512 (2024)<sup>3</sup>**

1. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (« le Congrès ») se réfère :
  - a. à la Charte européenne de l'autonomie locale (STE n° 122, 1985, « la Charte »), et en particulier à ses articles 3, 4 et 9 ;
  - b. aux Priorités du Congrès pour 2021-2026, en particulier la priorité d : Questions environnementales et action en faveur du climat dans les villes et les régions ;
  - c. à la Recommandation 510 (2024) du Congrès « Réponses locales et régionales aux catastrophes naturelles et aux aléas climatiques : de la préparation aux risques à la résilience » ;
  - d. à la Recommandation 484 (2022) du Congrès « Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux. Vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale » ;
  - f. aux Objectifs de développement durable (ODD) et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, en particulier l'ODD 1, « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », l'ODD 3, « Bonne santé et bien-être », l'ODD 6, « Eau propre et assainissement », l'ODD 11, « Villes et communautés durables », l'ODD 12, « Établir des modes de consommation et de production durables », l'ODD 13, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », l'ODD 14, « Vie aquatique », et l'ODD 16, « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».
2. Le Congrès rappelle que :
  - a. la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et les répercussions de la pandémie de COVID-19 ont mis en évidence des faiblesses importantes dans la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale ; conjugués aux conséquences actuelles du changement climatique et du réchauffement planétaire qui en résulte, ces développements soulignent l'urgence de réinventer divers aspects des économies et d'accroître leur résilience aux réalités politiques actuelles et aux défis futurs, notamment le changement climatique ;
  - b. le modèle linéaire « extraire-fabriquer-jeter » utilisé tout au long du 20<sup>e</sup> siècle nuit considérablement à l'environnement et à la justice sociale et n'est plus viable ;
  - c. l'économie circulaire, un modèle réparateur qui dissocie la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et met l'accent sur la longévité, la réutilisation et le recyclage, est apparue comme une alternative à l'économie linéaire ;
  - d. elle a le potentiel de renforcer l'efficacité et la résilience économiques au niveau local et de favoriser l'égalité, en permettant la redistribution et en remédiant à la pénurie de ressources ;
  - e. une approche stratégique multi-niveaux et pluridisciplinaire est nécessaire pour faire de l'ambition d'une économie circulaire une réalité. La participation de la population est cruciale pour le succès des initiatives circulaires ;
  - f. les collectivités locales et régionales sont les mieux placées pour contribuer au développement d'économies résilientes, fondées sur les besoins particuliers de leurs populations, et pour favoriser des politiques circulaires.
3. Compte tenu de ce qui précède, le Congrès appelle le Comité des Ministres à inviter les autorités nationales respectives des États membres du Conseil de l'Europe :

---

<sup>3</sup> Discuté et adopté par le Congrès le 15 octobre 2024 (voir le document CG(2024)47-14, exposé des motifs), corapporteurs : Linda GILLHAM, Royaume-Uni (L, GILD) et Kristoffer TAMSONS, Suède (R, PPE/CCE).

- a. à adopter et mettre en œuvre des politiques et des législations nationales qui encouragent le développement de l'économie circulaire, telles que des subventions pour les modèles d'entreprise circulaires ou des allègements fiscaux pour les pratiques durables ;
  - b. à favoriser la collaboration entre les différents niveaux d'autorité publique, le secteur privé et la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies d'économie circulaire soutenant les droits humains, la démocratie et l'inclusion sociale ; à développer des plateformes pour le partage des connaissances et la résolution conjointe des problèmes ;
  - c. à adopter et promouvoir l'utilisation et la vérification des normes et certifications harmonisées existantes pour les produits et services circulaires afin de garantir la qualité et de faciliter les échanges dans une économie circulaire, en aidant les consommateurs à faire des choix éclairés et en incitant les entreprises à adopter des pratiques plus durables ; lorsqu'il n'existe pas de telles normes ou certifications au niveau national, les élaborer et les adopter ;
  - d. à investir dans les infrastructures nécessaires pour soutenir les pratiques circulaires, telles que les centres de recyclage, les installations de méthanisation et de compostage et les systèmes de collecte sélective, de prévention et de traitement des déchets (afin de garantir une gestion plus efficace des déchets et leur transformation en matériaux en priorité, ainsi que la récupération et l'utilisation de l'énergie plutôt que la mise en décharge des résidus) ;
  - e. à soutenir la demande de biens recyclés et produits de manière durable en adoptant et en mettant en œuvre des politiques et des pratiques écologiques en matière de marchés publics ;
  - f. à soutenir la recherche sur les technologies qui favorisent les pratiques de l'économie circulaire, telles que les technologies de recyclage avancées, les matériaux durables et les systèmes de prolongation de la durée de vie des produits ; à promouvoir les partenariats entre le monde universitaire, l'industrie et les pouvoirs publics afin de favoriser l'innovation ;
  - g. à mettre des plateformes et des financements à la disposition des autorités locales pour piloter des projets innovants d'économie circulaire, étendre les projets fructueux et les promouvoir dans toutes les régions ;
  - h. à mettre en œuvre des initiatives éducatives à tous les niveaux pour sensibiliser à l'économie circulaire ; à inclure les concepts de l'économie circulaire dans les programmes d'enseignement nationaux et proposer des programmes de formation aux personnels qui passent des industries traditionnelles aux industries circulaires, ainsi qu'au grand public ;
  - i. à assurer le suivi et l'évaluation des politiques d'économie circulaire, en recensant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; à utiliser les données pour affiner et actualiser les politiques circulaires ;
  - j. à soutenir la coopération et les partenariats internationaux visant à promouvoir les pratiques de l'économie circulaire en Europe et au-delà ; à adopter des normes internationales pertinentes et contribuer à leur élaboration, et soutenir les Objectifs de développement durable des Nations Unies.
4. Le Congrès appelle le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à tenir compte, dans leurs activités relatives aux États membres du Conseil de l'Europe, de la présente recommandation et de son exposé des motifs.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>CHAPITRE I – LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE REDÉFINIE : UN CHANGEMENT DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA PROSPÉRITÉ INFRANATIONALE.....</b>	<b>10</b>
I. 1. Rôle des collectivités locales et régionales dans l'économie circulaire.....	10
I. 2. Avantages d'une économie circulaire aux niveaux local et régional .....	11
I. 3. Principaux risques et défis .....	12
<b>CHAPITRE II – MÉTAMORPHOSE URBAINE : ADOPTER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES COMMUNES ET LES RÉGIONS .....</b>	<b>13</b>
II. 1. Les déchets en tant que ressource locale .....	13
II. 2. Bioéconomie circulaire .....	18
II. 3. Mobilité circulaire .....	22
II. 4. Énergies renouvelables et utilisation efficace des ressources .....	22
<b>CHAPITRE III – CONSTRUIRE L'AVENIR : SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....</b>	<b>23</b>
III. 1. Éléments clés d'une feuille de route circulaire .....	23
III. 2. Cadre de gouvernance.....	24
III. 3. Approche multipartite .....	24
III. 4. Évaluation de référence et planification .....	25
III. 5. Faciliter la transition circulaire .....	25
III. 6. Soutien à l'innovation, recherche et bonnes pratiques .....	26
III. 7. Communication .....	27
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>28</b>

## INTRODUCTION<sup>4</sup>

1. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le monde occidental a suivi un modèle économique qui encourage et récompense une croissance toujours plus soutenue – en mettant l'accent sur l'augmentation de la taille des entreprises, de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices ainsi que sur la croissance du PIB. Cette ère a marqué l'avènement d'inventions et de découvertes remarquables, mais elle a également conduit à une dégradation importante de l'environnement. La quête incessante de croissance a encouragé la production industrielle dans le but de réduire les coûts et de maximiser les ventes et les profits, entraînant à son tour une augmentation des produits à usage unique. Les environnements urbains ont privilégié l'efficacité au détriment des espaces verts, contribuant à l'émergence d'une société de consommation de plus en plus coupée de la nature. C'est ainsi que des phénomènes climatiques extrêmes frappent l'Europe, causant des dommages aux communautés ainsi que la destruction de biens et d'infrastructures.

2. Nous avons longtemps vécu sur l'idée que les ressources étaient infinies et que la nature pouvait supporter n'importe quel niveau de pollution sans perturber l'équilibre naturel. Au cours des dernières décennies, les populations des pays en développement ont également adhéré à cette frénésie de consommation, augmentant ainsi le nombre d'habitants de la planète qui exercent une pression sur l'environnement. Les secteurs tant public que privé ont longtemps négligé les effets néfastes de ce modèle économique linéaire, comme le montre la figure 1 ci-dessous.

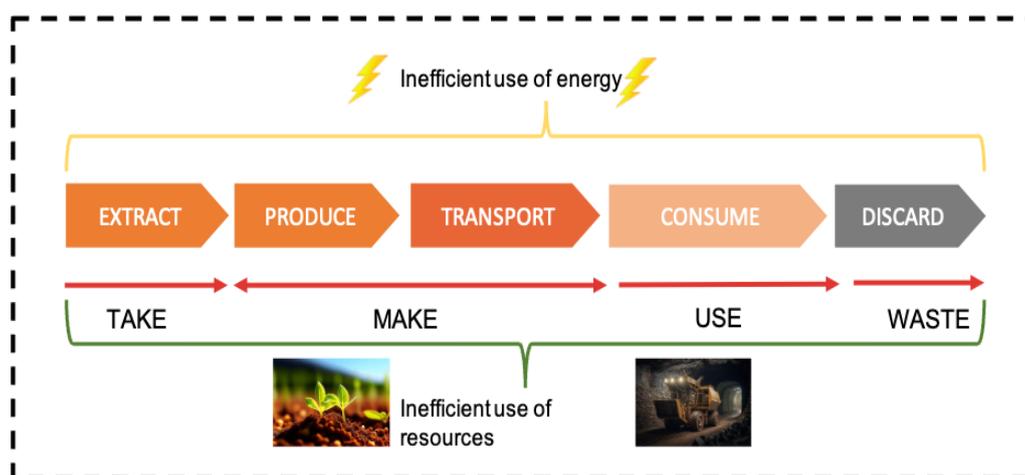


Figure 1 : schéma d'une économie linéaire

(Utilisation inefficace de l'énergie ; extraction ; production ; transport ; consommation ; élimination ; prendre ; fabriquer ; utiliser ; jeter ; utilisation inefficace des ressources)

3. La déconnexion des populations urbaines avec la nature s'est accrue. Les choix de mode de vie tournés vers le consumérisme ont eu des répercussions négatives sur la santé physique et mentale et changé les attitudes à l'égard de la production et de la consommation. Ce problème a été formellement reconnu pour la première fois en 1972 dans la publication « Les limites de la croissance » du Club de Rome<sup>5</sup>, qui alertait sur le fait que les systèmes naturels de notre planète pourraient ne pas résister indéfiniment aux taux actuels de croissance économique et démographique, malgré les progrès technologiques. En 1975, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a reconnu la contribution du Club de Rome et a appelé les gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe à « organiser leur développement économique en fonction des nécessités écologiques mondiales et d'une accentuation de l'emploi le plus rationnel possible des ressources mondiales »<sup>6</sup>. Cinquante ans plus tard, le monde subit les effets du déséquilibre des systèmes naturels engendré par la consommation croissante des ressources. La poursuite de la dégradation de l'environnement et du capital naturel compromet les perspectives de croissance durable et de bien-être humain pour l'avenir.

4. Malgré les résistances découlant des défis économiques, technologiques et comportementales, l'importance de l'économie circulaire tient à son approche globale du traitement de certains des problèmes et enjeux les plus urgents de notre époque, notamment la dégradation de l'environnement,

<sup>4</sup> Le présent rapport a été rédigé avec la contribution de Vanya Veras, secrétaire générale de Municipal Waste Europe.

<sup>5</sup> Club de Rome, Meadows D.H, Meadows D.L. Randers J, Behrens III W. (1972), « Les limites de la croissance ».

<sup>6</sup> Assemblée parlementaire, Recommandation 760 (1975), « Limites de la croissance et les valeurs sociales ».

le changement climatique et la croissance durable. Fondée sur le constat que la croissance économique durable est une condition nécessaire pour des emplois bien rémunérés et un pilier indispensable de notre bien-être, l'économie circulaire apporte une réponse politique qui non seulement répond à la dégradation de l'environnement mais favorise en outre la prospérité économique et la création d'emplois. Sa capacité à créer un monde plus durable, résilient et équitable fait de l'économie circulaire un modèle déterminant pour les futures politiques économiques et environnementales.

5. Sous l'impulsion des discussions et des données probantes mondiales sur le climat, l'UE<sup>7</sup> a adopté son premier Plan d'action pour l'économie circulaire en 2015, inspiré par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies<sup>8</sup> et de rapports influents tels que ceux de la série « Vers une économie circulaire » de la Fondation Ellen MacArthur. Ce plan reflète une transition vers une économie respectueuse des équilibres écologiques et qui valorise les ressources humaines et naturelles – des principes également repris dans le modèle économique du donut développé par Kate Raworth, qui représente le développement durable au moyen de deux anneaux concentriques symbolisant les besoins humains essentiels et les plafonds écologiques<sup>9</sup> (voir la figure 2 ci-dessous).

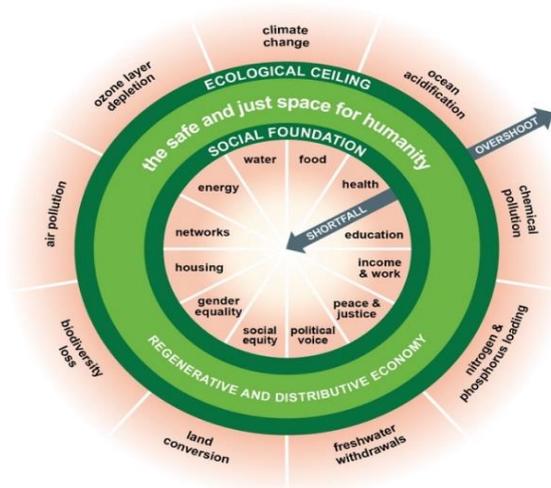


Figure 2 : diagramme de l'économie du donut par Kate Raworth

(Déficit/Excès ; Plafond écologique ; Fondement social ; L'espace sûr et approprié pour l'humanité ; Économie régénérative et distributive ; pollution atmosphérique ; dégradation de la couche d'ozone ; changement climatique ; acidification des océans ; pollution chimique ; quantité d'azote et de phosphore ; prélèvements d'eau douce ; conversion de terrains ; perte de biodiversité ; logement ; réseaux ; énergie ; eau ; nourriture ; santé ; éducation ; revenu & travail ; paix & justice ; voix politique ; égalité sociale ; égalité de genre)

6. L'UE<sup>10</sup> et l'OCDE<sup>11</sup> définissent l'économie circulaire comme une économie dans laquelle la valeur des produits, des matériaux et des ressources est maintenue le plus longtemps possible, et la production de déchets est réduite au minimum. L'économie circulaire repose sur trois principes : i) éviter les déchets et la pollution dès la conception ; ii) prolonger l'utilisation des produits et des matériaux ; et iii) régénérer les systèmes naturels<sup>12</sup>.

7. Pour les collectivités locales et régionales, la mise en œuvre concrète d'une économie circulaire suppose de faire évoluer la mentalité industrielle, passant de l'idée d'un produit « conçu pour casser » à celle d'un produit « fait pour durer », mais aussi de changer les pratiques agricoles pour travailler en symbiose avec la nature, de garantir des salaires équitables au lieu d'exploiter une main-d'œuvre bon marché et d'adopter des stratégies d'achat qui privilégient la longévité des produits et l'utilisation durable des ressources par rapport aux prix les plus bas.

7 Toute mention des États membres de l'UE inclut tous les membres de l'Espace économique européen (EEE).

8 Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies.

9 Voir Doughnut Economics Action Lab (DEAL), « *About Doughnut Economics* ».

10 Parlement européen (2023), « Économie circulaire : définition, importance et bénéfices ».

11 OCDE (2020), Rapport « *The Circular Economy in Cities and Regions* ».

12 Voir Ellen MacArthur Foundation, « *What is a circular economy?* ».

8. La fondation Ellen McArthur illustre ces concepts dans le diagramme (figure 3) ci-dessous, qui présente le flux de matériaux dans une économie circulaire.

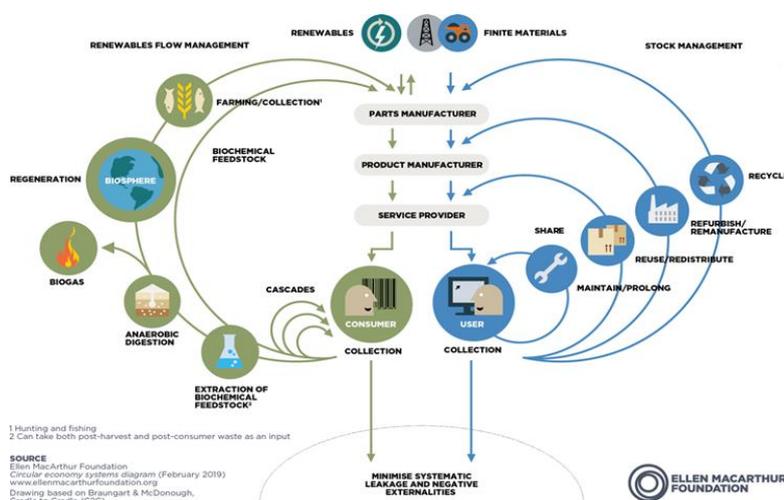


Figure 3 : diagramme d'une économie circulaire, fondation Ellen McArthur

(Renouvelables ; gestion des flux de renouvelables ; agriculture/cueillette (chasse et pêche) ; matières premières biochimiques ; régénération ; biogaz ; méthanisation ; extraction de matières premières biochimiques (y compris déchets post-récolte et post-consommation) ; cascades ; collecte ; fabrication de pièces ; fabrication de produits ; prestation de services ; réduction des fuites systématiques et des externalités négatives ; matériaux limités ; gestion des stocks ; recyclage ; rénovation/refabrication ; réutilisation/redistribution ; partage ; entretien/prolongation)

9. L'Union européenne a renouvelé son engagement en adoptant, en 2020<sup>13</sup>, un nouveau Plan d'action pour l'économie circulaire qui intègre les principes de l'économie circulaire dans sa législation relative aux déchets<sup>14</sup>, laquelle comprend des objectifs en matière de réutilisation et de recyclage et rend obligatoire le tri des déchets par type de matériaux au point de production. Cette démarche facilite un recyclage de haute qualité et encourage les régimes de responsabilité élargie des producteurs afin que les producteurs contribuent financièrement à la gestion des déchets, ce qui est essentiel pour réaliser les ambitions en matière de recyclage et soutenir les infrastructures de traitement des déchets mises en place par les collectivités locales.

10. L'économie circulaire prend non seulement en compte la durabilité environnementale et économique, mais elle renforce également la réalisation des droits humains en favorisant une distribution équitable des ressources, en encourageant la participation de toutes et tous aux opportunités économiques et en soutenant des environnements plus sains.

11. Le Conseil de l'Europe dans son ensemble, et le Congrès en particulier, mettent de plus en plus l'accent sur l'environnement et le changement climatique<sup>15</sup>. Plusieurs normes juridiques internationales élaborées par le Conseil de l'Europe, y compris notamment la Convention européenne des droits de l'homme (STE n°005), la Charte sociale européenne (révisée) (STE n°163), la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n°104) et la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n°176) ont contribué à faire progresser les questions environnementales. Dans son arrêt rendu dans l'affaire *Verein KlimaSeniorinnen Schweiz et autres c. Suisse*, la Cour européenne des droits de l'homme a imposé aux États une nouvelle obligation, à savoir d'adopter des mesures d'atténuation adéquates pour lutter contre le changement climatique<sup>16</sup>. Au total, la Cour européenne des droits de l'homme a statué, à ce jour, sur quelque 300 requêtes ayant trait à l'environnement<sup>17</sup>, relatives au droit à la vie, à la liberté d'expression et au droit à la vie familiale sur un large éventail de questions parmi lesquelles la pollution, les catastrophes d'origine humaine ou naturelle et l'accès à l'information en matière d'environnement.

13 Commission européenne, «Circular economy action plan».

14 Directive-cadre relative aux déchets (CE/2008/98) révisée en 2018, et sa législation secondaire sur les emballages, les équipements électriques et électroniques, les piles et accumulateurs, et la mise en décharge.

15 Conseil de l'Europe (2023), Quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, la Déclaration de Reykjavik.

16 Cour européenne des droits de l'homme, Grande Chambre, *Verein Klimaseniorinnen Schweiz et autres c. Suisse*, requête n 53600/20, arrêt du 9 avril 2024.

17 Cour européenne des droits de l'homme, Fiche thématique «Environnement et Convention européenne des droits de l'homme».

12. Le Congrès promeut un environnement sûr et sain en tant que condition préalable à la jouissance des droits humains, en défendant le renforcement de la position des collectivités locales et régionales dans la prise de décision en matière d'environnement. Le Congrès encourage une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie locale et de son Protocole additionnel sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales<sup>18</sup>. Il a adopté un Manuel sur les droits humains pour les élus locaux et régionaux (volume III) consacré à l'environnement et au développement durable, qui présente des exemples de bonnes pratiques en matière d'économie circulaire<sup>19</sup>, ainsi que la Charte urbaine européenne III (2023), qui énonce des principes pour la vie urbaine à l'ère des transformations, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et le changement climatique, y compris un principe sur l'économie circulaire<sup>20</sup>.

13. Dans la mesure où il est de plus en plus établi qu'un environnement propre et sûr constitue un droit humain, les pratiques visant à limiter la dégradation de l'environnement vont directement dans le sens de ce droit. En réduisant au minimum les rejets de substances toxiques et les déchets, l'économie circulaire peut contribuer à une amélioration de la qualité de l'air, des sols et de l'eau pour tous. Une gestion efficace des différents types de déchets récupérés est susceptible de créer des emplois, de renforcer l'autosuffisance, de favoriser le développement économique local et de conduire à des améliorations sur le plan environnemental et sanitaire.

14. La mise en place d'une économie circulaire dans les communes et les régions des États membres du Conseil de l'Europe est d'une importance cruciale<sup>21</sup>. Son absence se traduit par la poursuite de pratiques industrielles polluantes, l'exploitation des enfants et d'une main-d'œuvre bon marché, la surconsommation constante de produits à usage unique, la dégradation continue des sols, le réchauffement des mers et des océans, donnant lieu à des événements climatiques extrêmes de plus en plus intenses et à l'injustice sociale. La société civile et les jeunes sont sans cesse plus nombreux à réclamer la protection de notre avenir qui est actuellement menacé car, si rien ne change, les pays européens devront faire face à de nouveaux défis environnementaux et, par conséquent, à de nouvelles violations des droits humains.

## **CHAPITRE I – LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE REDÉFINIE : UN CHANGEMENT DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA PROSPÉRITÉ INFRANATIONALE**

### **I. 1. Rôle des collectivités locales et régionales dans l'économie circulaire**

15. Les collectivités locales et régionales sont les autorités les plus proches des citoyen·nes et des entreprises locales et sont particulièrement bien placées pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action en faveur de l'économie circulaire. De par leur proximité avec les acteurs locaux, elles sont en mesure de déployer rapidement des initiatives, facilitant ainsi des interactions régulières et directes, propices à l'expérimentation d'innovations et à la définition de mesures d'incitation ciblées. Leurs vastes responsabilités comprennent la gestion des activités de construction et de démolition, l'entretien des routes, la gestion des déchets, les marchés publics écologiques, l'aménagement et la conception urbanistiques (y compris l'écologisation urbaine), la mobilité, la politique énergétique locale et l'approvisionnement en eau<sup>22</sup>. Par ailleurs, les communes et les régions disposent de données précieuses qui peuvent être mises à profit pour mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public visant à promouvoir la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets ainsi que l'utilisation des transports publics.

16. Pour tirer pleinement parti d'une économie circulaire, il convient de mettre en place une coopération et une coordination entre les différentes chaînes de valeur afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Les collectivités locales et régionales sont bien placées pour établir des cadres qui encouragent la mise en réseau des entreprises locales et des autres parties prenantes (par exemple

18 Rapport du Congrès CG(2022)43-15final «Un droit fondamental à l'environnement : un enjeu pour les pouvoirs locaux et régionaux. Vers une lecture environnementale de la Charte européenne de l'autonomie local ».

19 Congrès (2022), «Manuel sur les droits humains pour les élus locaux et régionaux (vol. 3) – Environnement et développement durable», page 92 et suivantes.

20 Congrès (2023), «Charte urbaine européenne III (2023): La vie urbaine à l'ère des transformations».

21 Conseil de l'Europe (2022), Manuel sur les droits de l'homme et l'environnement (3e édition), page 190 et suivantes.

22 Congrès (2022), «Manuel sur les droits humains pour les élus locaux et régionaux (vol. 3) – Environnement et développement durable», page 17.

en leur mettant à disposition des lieux pour tenir des réunions), tout en favorisant la croissance durable au niveau local et les synergies potentielles.

17. En outre, les collectivités régionales et locales jouent un rôle important dans l'établissement d'un environnement favorable aux entreprises, en donnant accès aux informations pertinentes, aux autorisations nécessaires et aux possibilités de financement. Elles peuvent aider les entreprises à obtenir un soutien financier auprès de sources nationales, européennes et internationales. Le présent rapport fournit ci-après quelques exemples de communes ayant mis en place avec succès des mesures d'incitation financière pour dynamiser le développement économique et social local.

18. De plus, les pouvoirs locaux et régionaux peuvent soutenir des actions de formation qui intègrent les pratiques de l'économie circulaire, proposer des programmes de retour à l'emploi, des possibilités de stage ainsi que des aides salariales financées par les budgets régionaux. Des incitations fiscales telles que des dégrèvements fiscaux et des exonérations de TVA pour les entreprises locales peuvent encourager une croissance économique durable dans des secteurs essentiels comme le tourisme, l'agriculture, les énergies renouvelables, la construction et les travaux de rénovation énergétique.

19. Les communes et les régions comptent généralement parmi les plus gros clients. Elles peuvent stimuler la demande de produits circulaires en adoptant des politiques de marchés publics écologiques. En s'engageant à n'acheter que des articles de papeterie recyclés et du matériel électronique réparable, elles soutiennent les fournisseurs locaux et les incitent également à proposer ces produits à d'autres entreprises et aux habitants.

20. Enfin, la mise en place d'un cadre solide permettant de mesurer et de suivre l'avancement des initiatives en matière d'économie circulaire assure la redevabilité et pousse à toujours s'améliorer, ce qui favorise une transition durable vers des pratiques circulaires.

## I. 2. Avantages d'une économie circulaire aux niveaux local et régional

21. La notion d'économie circulaire ne se limite pas à la durabilité environnementale, mais englobe l'équité et la justice sociales afin de garantir la satisfaction des besoins de tous les membres de la collectivité. Cette approche globale suppose notamment de veiller à l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux structures de soins de santé, d'accueil des personnes âgées et de garde d'enfants, ainsi qu'à la mobilité. Elle couvre également la mise à disposition d'espaces verts, riches en biodiversité, de la culture alimentaire locale et d'infrastructures dédiées aux sports, aux loisirs et au renforcement de l'esprit communautaire. Une commune équitable sur le plan social se caractérise par un indice du bonheur élevé.

22. L'adoption d'une économie circulaire a des retombées sociales importantes dans divers secteurs, qui contribuent à améliorer le bien-être collectif. Ainsi, des investissements visant à équiper les bâtiments publics, tels que les mairies et les écoles, de toits végétalisés et d'installations basse consommation peuvent permettre de réaliser des économies substantielles à long terme grâce à la réduction des coûts énergétiques et des dépenses d'entretien, tout en améliorant la santé et la productivité des occupants des bâtiments. Les études ont montré que la vue sur un cadre naturel ou l'accès à des espaces verts peut donner lieu à une réduction des congés de maladie pouvant aller jusqu'à 23 %<sup>23</sup>.

23. D'après le rapport publié en 2016 par l'Organisation mondiale de la santé « Urban Green Spaces and Health » (Espaces verts urbains et santé, en anglais seulement)<sup>24</sup>, les zones urbaines doivent proposer des espaces verts bien entretenus, sûrs et riches en biodiversité afin de réduire la morbidité et la mortalité. Ces espaces devraient inclure des aires de repos, des sentiers, des installations sportives en plein air et des aires de jeux pour tous les âges. Le rapport indique également que l'accès à des espaces verts contribue à réduire la violence et la délinquance chez les jeunes défavorisés. Les études<sup>25</sup> recommandent au moins neuf mètres carrés d'espaces verts par personne, sachant que la surface optimale est de 50 mètres carrés par personne, pour obtenir des effets bénéfiques significatifs sur la santé. Les exemples pertinents sont présentés ci-après au chapitre II.2, « Bioéconomie circulaire ».

23 Réseau Business in the Community (BITC) (2021), Guide « *The Power of Nature on Employee Wellbeing* ».

24 Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional pour l'Europe (2016), « *Urban green spaces and health* ».

25 Russo A., Cirella G.T. (2018), « *Modern Compact Cities: How Much Greenery Do We Need?* ».

24. Le modèle économique circulaire soutient les droits économiques et génère des avantages économiques importants. Il permet notamment de créer des emplois en proposant des programmes de remise à niveau et de retour à l'emploi. Ces mesures favorisent la stabilité sociale et économique et offrent des perspectives aux groupes défavorisés.

25. La mise en place de réseaux de réparation et de réutilisation, qui non seulement réduisent les déchets mais créent aussi des opportunités d'emploi et facilitent le développement des compétences, en proposant des produits de qualité à des prix abordables, peut constituer une stratégie d'économie circulaire efficace. À titre d'exemple, la législation en vigueur en Flandre (Belgique) soutient les entreprises sociales qui préparent les déchets en vue de leur réutilisation, en proposant des incitations financières à l'embauche de personnes non qualifiées et au chômage<sup>26</sup>.

26. Les pratiques de l'économie circulaire responsabilisent les consommateurs et les consommatrices en leur proposant des produits durables, réparables et recyclables, soutenant ainsi leurs droits à un commerce équitable, à l'information et au choix. Elles encouragent une culture de la consommation qui privilégie la qualité et la durabilité par rapport à la « jetabilité » et à l'excès.

27. La participation de toutes les parties prenantes à la prise de décision les concernant est un principe fondamental des droits humains. L'économie circulaire fait souvent appel à la participation de la population locale aux dispositifs de gestion des déchets, tels que les programmes de recyclage, ou au processus décisionnel local concernant l'utilisation des ressources. Veiller à ce que les citoyen·nes aient accès aux informations relatives aux pratiques de l'économie circulaire, notamment celles liées à la gestion des déchets, et à ce qu'ils soient associés à leur élaboration, peut promouvoir de manière effective leurs droits de participer à la gouvernance.

28. La prise en compte de considérations environnementales et sociales dans les plans d'urbanisme peut engendrer des économies de coûts immédiates et à long terme, en limitant l'utilisation des ressources et en maximisant la longévité des produits. Ainsi, un aménagement judicieux des voies urbaines, bordées de jardins pluviaux et d'accotements plantés, permet de réduire les inondations et les coûts d'entretien. Par ailleurs, la plantation d'arbres à des endroits stratégiques permet de limiter la dilatation thermique des revêtements routiers et favorise l'absorption des eaux pluviales.

29. Toutes les communes européennes, qu'elles soient rurales ou urbaines, génèrent des demandes de produits similaires et, par conséquent, un mélange comparable de déchets urbains. Elles peuvent améliorer considérablement la durabilité des produits grâce à une gestion de la consommation visant à limiter les déchets et à une optimisation de la gestion des déchets afin de maximiser la valorisation énergétique et la récupération des matériaux. Cette approche permet de réduire la quantité de déchets et d'accroître l'autosuffisance en énergies renouvelables et autres ressources, en soutenant les initiatives en faveur des économies de la réparation, de la réutilisation et du partage.

30. Les autorités publiques qui adoptent une économie circulaire contribuent à la préservation des ressources naturelles et à la gestion de diverses externalités. Ce modèle économique permet aux entreprises de se doter d'un avantage concurrentiel et de renforcer leurs relations avec leur clientèle en atténuant les risques économiques, environnementaux et sociaux. Par ailleurs, il permet aux habitant·es de bénéficier d'un marché de l'emploi plus inclusif, d'une réduction des coûts des biens et des services et d'une amélioration de leur bien-être.

31. En résumé, une économie circulaire bien pensée, adaptée aussi bien aux besoins locaux communs qu'à ceux plus spécifiques, est essentielle pour favoriser la prospérité et la stabilité sociales et économiques et constitue un élément clé de la lutte contre le changement climatique et de la réalisation du développement durable.

### **I. 3. Principaux risques et défis**

32. A ce stade du changement climatique, l'inaction représente le plus grand risque. Les défis environnementaux et climatiques menacent la stabilité de nos sociétés. Les localités qui prennent les devants pour atténuer ces risques deviendront les lieux les plus recherchés, où il fait bon vivre et travailler.

---

<sup>26</sup> TAIEX EIR PEER TO PEER, Projet de la Flandre et du Danemark sur la réutilisation (2018).

33. La transition vers une économie circulaire est confrontée à de multiples défis, parmi lesquels une interaction d'enjeux économiques, technologiques et comportementaux, qui contribuent à la complexité de la mise en place d'un modèle durable capable de réduire les déchets et de promouvoir la réutilisation et le recyclage des ressources. Chacun de ces défis requière des solutions adaptées, qu'il convient de trouver dans le cadre d'une collaboration entre les pouvoirs locaux et régionaux, les entreprises et la société civile.

34. En l'absence d'incitations fiscales et réglementaires suffisantes, il peut s'avérer difficile de soutenir la transition circulaire. La question du financement se pose avec acuité : diverses sources sont disponibles pour les États membres et non membres de l'UE mais le déblocage de ces fonds suppose un cheminement minutieux. L'accès aux financements nécessaires peut s'avérer plus complexe pour les startups et les PME.

35. La mise au point de nouvelles technologies qui facilitent les processus circulaires, telles que les techniques de recyclage avancées ou les matériaux biodégradables, nécessite de soutenir la recherche et l'innovation. Pour créer un environnement propice à l'essor de l'économie circulaire, il y a lieu de favoriser des procédures d'autorisation efficaces et de promouvoir le développement des entreprises locales. Enfin, les infrastructures existantes pourraient nécessiter des modifications considérables pour s'adapter aux nouveaux processus circulaires.

36. La modification du comportement des consommateurs est souvent citée comme l'un des principaux obstacles à l'économie circulaire. Les consommateurs peuvent être réticents à acheter des produits recyclés ou surcyclés (*upcycling*) par crainte d'une qualité moindre ou d'un coût plus élevé. Dans de nombreuses sociétés, la consommation est un symbole de statut social. Il est impératif de faire évoluer les mentalités vers la réutilisation et la durabilité. Des actions pédagogiques, des formations ainsi que des activités de réseautage s'imposent pour combler les lacunes en termes de connaissances et garantir une mise en œuvre éclairée des stratégies circulaires.

37. Les mesures que les collectivités locales et régionales sont susceptibles de prendre pour relever ces défis sont décrites dans les chapitres II et III.

## CHAPITRE II – MÉTAMORPHOSE URBAINE : ADOPTER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES COMMUNES ET LES RÉGIONS

### II. 1. Les déchets en tant que ressource locale

38. Pour être performantes, les économies ont besoin d'un approvisionnement constant en matières premières, en eau et en énergie à des prix abordables pour assurer la production et la consommation de biens et de denrées alimentaires. Auparavant, les déchets étaient considérés comme un problème à gérer. Cependant, un changement de perspective important s'est produit vers l'année 2015 avec la prise de conscience que l'Europe importait deux fois plus qu'elle n'exportait, incitant ainsi à l'adoption d'une économie circulaire. En reconnaissant les déchets comme une source précieuse de matières premières secondaires et d'énergie renouvelable, cette approche a suscité un engouement croissant pour les produits fabriqués à partir de matériaux réutilisés et recyclés.

Figure 4 : Hiérarchie des déchets

(Prévention ; produits (non-déchets) ; préparation pour la réutilisation ; recyclage ; valorisation ; élimination ; déchets)



39. Les communes et les régions peuvent mettre à profit cette évolution en installant des systèmes de valorisation des déchets, axés sur le recyclage et la réutilisation de divers flux de déchets tels que les emballages, les textiles, les matelas, les équipements électroniques, les véhicules et les biodéchets. Les coûts de ces systèmes sont souvent couverts par le régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable à des groupes identifiables de producteurs, tandis que la collecte séparée des biodéchets et des déchets mixtes résiduels est financée par les taxes locales sur les déchets. Le traitement de proximité des biodéchets permet non seulement de générer de l'énergie renouvelable,

mais aussi de produire des amendements naturels de qualité, dont profitent les collectivités et les exploitations agricoles locales.

### **Prévention des déchets**

40. La prévention est le fondement de la gestion des déchets, généralement représentée par un triangle inversé, qui privilégie la réduction des déchets, les initiatives d'économie de partage et la longévité des produits (voir figure 2).

41. Les consommateurs, les consommatrices et les entreprises peuvent apporter leur pierre à l'édifice en optant pour des produits durables et de qualité plutôt que pour des articles à usage unique, et en donnant la préférence à des aliments non transformés dont l'emballage est réduit au minimum. Les collectivités locales peuvent faciliter ce changement de comportement en organisant des campagnes d'information ciblées.

42. Dans le secteur industriel, la prévention des déchets commence dès la conception des produits, en adoptant une approche qui intègre les principes de l'éco-conception, garantissant l'utilisation de matières premières durables et une recyclabilité totale. Les processus de production devraient mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et hydrique et sur la réduction des déchets, dans le but d'assurer la protection de l'environnement, des conditions de travail sûres, des salaires décents, ainsi que la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité des produits.

43. Les communes et les régions peuvent également promouvoir la durabilité en privilégiant les produits et services éco-conçus dans leurs procédures de passation de marchés, tout en donnant la priorité aux fournisseurs qui investissent dans des pratiques commerciales durables et circulaires.

44. Les modèles d'économie de partage contribuent à réduire davantage la consommation et les déchets en offrant aux consommateurs et aux consommatrices la possibilité d'accéder à des articles partagés comme des outils, des bicyclettes et des voitures sans avoir besoin de les acquérir ou de les stocker. *Shareshed*<sup>27</sup>, *Library of Things*<sup>28</sup> et *Edinburgh Tool Library*<sup>29</sup> au Royaume-Uni sont autant d'exemples d'une mise en œuvre réussie. Les communes peuvent soutenir le développement de ce type de « bibliothèques » en les faisant connaître et en mettant en place des conditions avantageuses pour les entrepreneurs.

### **Collecte séparée**

45. L'efficacité des systèmes de gestion des déchets commence par la manière dont les déchets sont collectés. Il s'agit d'extraire les matières premières et les produits réutilisables du flux de déchets en vue de leur préparation pour la réutilisation et de leur recyclage en matières premières secondaires. Ces dernières sont ensuite utilisées dans le cadre de nouveaux cycles de production pour fabriquer des produits éco-conçus, réutilisables et recyclables. La conception et la mise en place d'un système de collecte sélective des déchets sont essentielles pour produire des matières premières secondaires de haute qualité.

46. En Europe et au niveau mondial, les différents systèmes de collecte des déchets montrent que la méthode appliquée a une incidence notable sur le volume de déchets traités par valorisation énergétique ou mis en décharge. Des collectes sélectives mal organisées se traduisent par un pourcentage plus élevé de déchets résiduels.

47. Reconnaissant l'importance de préserver la qualité des déchets, l'UE a renforcé l'efficacité de la réutilisation et du recyclage grâce à la directive-cadre relative aux déchets<sup>30</sup> et à la législation connexe, qui rendent obligatoire la collecte séparée de certains types de déchets. Ces réglementations visent à sensibiliser les citoyen·nes et les entreprises au tri des déchets à la source afin d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation et de faire progresser l'économie circulaire, en servant de modèle pour la gestion des déchets dans le monde entier. L'UE impose la collecte séparée des déchets d'emballage et des biodéchets, y compris les déchets alimentaires et de jardin, auxquels s'ajouteront les textiles au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette obligation s'étend à tous les pays de l'EEE (dont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) et aux pays candidats à l'adhésion à l'UE (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova,

<sup>27</sup> Voir *Share Shed, A Library of Things*.

<sup>28</sup> *Library of Things, «Borrow useful Things for your home, projects and adventures».*

<sup>29</sup> Voir *Edinburgh Tool Library*.

<sup>30</sup> Commission européenne, «*Waste and recycling*».

Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Türkiye et Ukraine). La législation suisse en matière d'environnement a été alignée dans une large mesure sur les règlements de l'UE. Si la Suisse est le pays de l'OCDE qui produit le plus de déchets municipaux par habitant, son taux de recyclage est l'un des plus élevés d'Europe (elle a fait œuvre de pionnier en introduisant l'obligation de récupération du phosphore). Tous les États membres du Conseil de l'Europe devraient être encouragés à mettre en place une collecte séparée des déchets alimentaires, des déchets de jardin et des textiles, en adoptant des systèmes nationaux de REP appropriés. Cette approche permettrait de garantir un cadre efficace pour l'ensemble de l'Europe en matière de recyclage et de valorisation des déchets.

48. La méthode de collecte séparée varie en fonction de plusieurs facteurs que les communes doivent prendre en considération. Citons notamment la densité de population et la démographie, la trame urbaine, l'espace disponible pour l'entreposage des déchets triés, la possibilité d'installer des conteneurs souterrains, la fréquence des collectes des différentes fractions de déchets, le type de véhicule de collecte des déchets ainsi que les décisions politiques nationales telles que la mise en place de systèmes de consigne.

*Aide-mémoire pour la conception d'un système de collecte séparée efficace :*

- Prévoir des conteneurs plus grands pour les zones à faible densité urbaine où les rues sont larges, des conteneurs souterrains à proximité des bâtiments ou sur les places avoisinantes ou des véhicules de collecte équipés de bennes compartimentées pour les zones à forte densité, notamment dans les rues étroites et les quartiers historiques ;
- Développer des stratégies de collecte différenciées pour les ordures ménagères et les déchets similaires provenant des magasins, des restaurants et des bureaux, qui ne sont généralement pas adaptés aux points de collecte standard ; les systèmes de points de collecte sont plus efficaces lorsque les conteneurs destinés à accueillir les déchets quotidiens ou lourds sont situés dans un rayon de 150 mètres ; ceux destinés à collecter des textiles et articles similaires peuvent être positionnés plus loin, dans des lieux très passants, comme à proximité des centres commerciaux ;
- Garder à l'esprit que le ramassage fréquent des déchets mixtes (quotidien ou biquotidien) est synonyme d'occasions manquées de récupérer les matériaux recyclables et de réduire le volume des déchets ; mais dans les climats plus chauds, la collecte très régulière des déchets alimentaires et des déchets mixtes s'impose et nécessite de prévoir des conteneurs adaptés aux lieux ;
- Organiser une collecte en porte-à-porte pour un recyclage de qualité, assortie de l'application d'amendes pour garantir le respect des règles ;
- Mettre en place le système de responsabilité élargie des producteurs (REP) qui oblige les producteurs à prendre en charge l'intégralité des coûts de collecte et de transport de leurs déchets, car il est essentiel pour permettre aux communes d'investir dans les infrastructures et les systèmes nécessaires pour assurer des produits recyclables de qualité ;
- Prévoir une organisation de responsabilité des producteurs (ORP) par flux de déchets ou une plus grande transparence dans la communication des données sur les quantités de déchets produits et recyclés chaque année avec plusieurs ORP, afin de garantir l'efficacité de la REP ;
- Mettre en place des incitations économiques telles que le système de tarification en fonction du volume de déchets jetés, qui prévoit la facturation directe des coûts de gestion des déchets mixtes aux résident·es (par exemple, au moyen de cartes numériques personnalisées permettant d'accéder à des conteneurs verrouillés), et qui encourage le recyclage en ne faisant pas payer les déchets couverts par la REP ;
- Envisager des mesures d'incitation non financières telles que le don des économies réalisées grâce à une meilleure gestion des déchets à des organisations caritatives ou des investissements dans l'écologisation urbaine, les aires de jeux pour enfants et d'autres investissements visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population locale ;
- Prévoir le vidage et le nettoyage réguliers des poubelles et des zones environnantes par les communes ; veiller à la délivrance d'un agrément pour l'entretien des poubelles gérées par des tiers afin d'encourager une élimination appropriée des déchets de la part des habitant·es et des entreprises ;
- Élaborer une communication efficace, informative et constante (couverte par la REP) pour sensibiliser les résident·es et les entreprises à la prévention des déchets, aux modalités et aux lieux de tri, ainsi qu'au devenir des déchets après leur collecte ;
- Recourir, par exemple, au « système de symboles nordique » destiné au tri des déchets, originaire du Danemark et géré par l'association EUpicto, qui met gracieusement à disposition le système et un appui à sa mise en œuvre ;
- Implanter des parcs de recyclage / déchetteries, généralement à la périphérie des villes ; ils contribuent fortement à la collecte séparée des déchets et sont utilisés pour la récupération des déchets d'équipements électriques et électroniques et de petits véhicules électriques ; ils permettent en outre de fournir des produits réutilisables aux entreprises sociales.



Figure 5 : Pictogrammes nordiques



Figure 6 : Parc de recyclage équipé des pictogrammes nordiques

### Préparation à la réutilisation

49. La préparation à la réutilisation fait partie intégrante de la hiérarchie des déchets, car elle prolonge la durée de vie des produits et réduit la production de déchets, ce qui constitue à la fois une mesure de prévention et un moyen de réaliser les objectifs de recyclage.

50. De nombreuses communes sont actuellement dépourvues d'infrastructures dédiées aux activités de réparation et de réutilisation ou n'ont pas établi de partenariats avec des organisations de l'économie sociale qui préparent des articles en vue de leur réutilisation. La promotion des entreprises sociales œuvrant dans ce domaine aide les communes à opérer leur transition vers une économie circulaire en diminuant leur impact sur l'environnement et en encourageant la justice sociale<sup>31</sup>. Ces entreprises offrent des perspectives d'emploi et de développement des compétences aux personnes au chômage ou non qualifiées, donnent aux retraités le sentiment d'appartenir à la collectivité et de participer à des activités constructives, et aident les communes à réduire leurs coûts tout en renforçant leurs engagements sociaux et environnementaux. Par ailleurs, les ateliers de réparation et de réutilisation permettent aux personnes à faibles revenus d'accéder à des biens abordables, tels que des appareils électroménagers et des vêtements, auxquels elles n'auraient pas pu prétendre autrement.

51. Les exemples de collaborations réussies entre les communes et les entreprises sociales dans les villes<sup>32</sup>, les régions<sup>33</sup>, et au niveau européen<sup>34</sup> sont nombreux. Non seulement ces partenariats facilitent la réutilisation, mais ils créent également des opportunités d'emploi à long terme et soutiennent le développement de la collectivité.

52. Appuyer la mise en place d'un atelier ou d'un réseau de ressourcerie dans toutes les communes et régions peut contribuer à réduire considérablement la quantité de déchets jetés, incinérés ou mis en décharge, tout en proposant des produits de qualité à des prix peu élevés, ce qui favorise leur maintien dans le circuit de l'économie circulaire.

### Recyclage

53. Le tri des déchets à la source est un élément essentiel de l'économie circulaire, car il facilite le recyclage et l'approvisionnement en matériaux locaux.

31 Amsterdam, aux Pays-Bas, encourage la conclusion de partenariats innovants avec des entreprises sociales en vue du réemploi des déchets, ce qui permet de réduire considérablement le recours aux décharges tout en créant des opportunités d'emploi pour les personnes réfugiées.

32 Ljubljana, Slovénie. En 2013, une campagne en faveur du réemploi a été lancée avec succès et a trouvé un écho dans tout le pays et au-delà. Elle a fait appel à une vieille chanson tombée dans l'oubli et a suscité une forte augmentation des activités de réparation et de réemploi plutôt que de mise au rebut des déchets encombrants, des articles ménagers, des textiles et de bien d'autres produits encore. La société publique de services publics de la ville gère un atelier de réemploi où des femmes retraitées transforment de vieux produits textiles en nouveaux articles. De plus, plusieurs autres personnes apportent leur contribution en réparant, en recyclant et en nettoyant les déchets collectés en vue de leur réemploi.

33 Flandres, Belgique. Le réseau Kringwinkel est un excellent exemple d'initiatives municipales réussies en matière de réemploi. La législation flamande autorise les entreprises sociales agréées à collecter ou à recevoir directement les déchets encombrants et les textiles en vue de leur préparation au réemploi. Ainsi, les communes flamandes peuvent conclure des contrats avec leurs centres Kringwinkel locaux, qui se chargent alors de l'enlèvement et du traitement des déchets encombrants, des articles ménagers et des textiles. La législation flamande impose l'emploi et la formation de personnes qui étaient auparavant au chômage pour trier et réparer ces articles. En contrepartie, le gouvernement régional prend en charge 50 % des salaires, les 50 % restants provenant de la vente des produits réparés. Voir Kringwinkelcentra in Vlaanderen.

34 L'organisation RREUSE regroupe plusieurs organisations nationales d'entreprises sociales qui collectent, préparent en vue de leur réemploi et vendent des objets réutilisables, comme INSIEME en Italie qui a été créée en 1979.

54. Depuis janvier 2024, les communes de l'UE sont tenues de procéder à la collecte séparée des déchets alimentaires et des déchets de jardin, ce qui permet notamment de réduire le recours aux décharges et les émissions de méthane, et de favoriser la production de biogaz et de compost. À compter de juillet 2024, l'UE et les pays associés proposeront des procédures d'octroi de permis simplifiées pour les installations de production de biogaz afin de stimuler les énergies renouvelables, conformément aux objectifs de développement durable<sup>35</sup>. Cette évolution vise à répondre à l'importante pénurie de biogaz que connaît actuellement l'Europe. La partie intitulée « Bioéconomie circulaire » revient plus en détails sur ce point. À partir de janvier 2025, la collecte séparée des déchets textiles sera obligatoire dans l'UE, ce qui contraint les communes à investir dans des systèmes de collecte sans bénéficier d'un soutien immédiat au titre de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Pour l'heure, seuls la France et les Pays-Bas ont mis en place un régime de REP pour les textiles. Les déchets d'emballage font également l'objet d'une collecte séparée, et la législation européenne est en cours de révision afin d'augmenter les taux de recyclage et de garantir l'utilisation de contenus recyclés, en mettant l'accent sur le recyclage mécanique et chimique. Ces normes s'appliquent aux pays de l'EEE et aux pays candidats à l'adhésion à l'UE.

55. Les bonnes pratiques en vigueur en Belgique, comme les systèmes de collecte distincts de FostPlus (une ORP pour les emballages post-consommation)<sup>36</sup> et de Valipac (une ORP pour les emballages commerciaux et industriels)<sup>37</sup>, permettent d'atteindre un taux de recyclage élevé et de susciter la satisfaction des consommateurs.

56. Certains pays mettent en œuvre des systèmes de consigne (DRS, *Deposit Refund Schemes*) pour les emballages de boissons. L'Allemagne est le pays le plus avancé dans ce domaine et gère le DRS le plus important au monde. Les pays nordiques, la Lituanie et la Slovaquie enregistrent également des taux élevés de collecte séparée des emballages.

### **Valorisation**

57. La valorisation dans la gestion des déchets englobe à la fois la récupération de matières et d'énergie. Les deux principales méthodes de valorisation énergétique sont la biogazéification (méthanisation des biodéchets pour produire du biogaz et du biométhane) et la récupération d'énergie à partir des déchets (l'énergie issue des usines d'incinération des déchets pour produire de la chaleur et de l'électricité). Les incinérateurs modernes traitent également les mâchefers pour en extraire les métaux résiduels en vue de leur recyclage, et les matériaux inertes restants sont souvent utilisés dans la construction de routes.

58. Lors de la planification d'un système local ou régional de gestion des déchets, il est essentiel de s'assurer de l'efficacité du système de collecte séparée, du réseau de réparation et de réutilisation, ainsi que du système de traitement des biodéchets. Il convient d'optimiser ces éléments avant de déterminer le volume de déchets mixtes qui sera traité par incinération. Bien que performante et à la pointe de la technologie, l'incinération est un processus coûteux. Il est donc important de planifier les capacités afin d'éviter d'entraver le recyclage et d'entraîner un surinvestissement. De nombreux pays intègrent l'énergie produite par l'incinération des déchets dans leur planification à long terme de la sécurité énergétique et leur prise de décision stratégique, tant en matière de production d'électricité que de chaleur.

### **Élimination**

59. Plusieurs pays européens, comme l'Allemagne en 2005, ont mis en place des interdictions de mise en décharge, limitant utilisation des décharges aux seuls déchets prétraités et inertes. Ils ont introduit en parallèle des taxes élevées sur la mise en décharge, destinées à décourager cette pratique tout en finançant l'amélioration des infrastructures de collecte et de traitement des déchets. À titre d'exemple, le Royaume-Uni utilise les recettes tirées de ces taxes pour investir dans la fermeture des décharges, la gestion après fermeture de ces lieux, et l'amélioration des installations de traitement des déchets. Malgré ces mesures, la mise en décharge reste un problème majeur en Europe, certains pays affichant des taux atteignant 90 %.

60. Cette situation met en évidence un problème plus général : les faibles taux de recyclage, l'absence d'installations de recyclage et de réutilisation, les taux élevés de mise en décharge et les mauvaises

<sup>35</sup> Directive (EU) 2023/2413, (Directive sur l'énergie renouvelable).

<sup>36</sup> Voir Fost Plus.

<sup>37</sup> Valipac, « Agir ensemble pour une économie circulaire ».

performances économiques nationales sont interconnectés, et laissent entrevoir une lente progression dans la réalisation des objectifs de l'économie circulaire.

61. La collecte et le traitement séparés des biodéchets permettent de réduire considérablement le volume des déchets mis en décharge (de 20 % à 50 %), en fonction de la part réelle de biodéchets dans le flux de déchets. Ce processus diminue les émissions de méthane provenant des biodéchets dans les décharges, et contribue également à la réalisation des objectifs de réduction de la mise en décharge. Par ailleurs, le traitement séparé des biodéchets engendre des bénéfices économiques, notamment des investissements dans les nouvelles technologies, la création d'emplois, la génération d'énergie renouvelable et la production d'amendements destinés à l'agriculture locale. Ces pratiques présentent des avantages universellement applicables qui favorisent à la fois la durabilité environnementale et les progrès socio-économiques.

### **Construction et démolition**

62. La mise en décharge de déchets de construction et de démolition reste importante en Europe, d'où la perte de ressources précieuses et d'opportunités d'emploi potentielles.

63. Les collectivités locales et régionales peuvent considérablement améliorer la durabilité des pratiques de construction par le biais de l'octroi de permis, d'un suivi et d'inspections efficaces. En adoptant des politiques de marchés publics écologiques pour leurs propres besoins, elles donnent l'exemple à ce secteur d'activité. L'écoconception est cruciale dans la construction et la démolition ; elle met l'accent sur l'efficacité énergétique, l'utilisation de matériaux durables et des conceptions qui facilitent la réparation et le démantèlement.

64. Certains pays européens ont établi des règles spécifiques concernant le tri à la source des déchets de construction et de démolition, renforçant ainsi les mesures de recyclage. De plus, certains ont intégré ces pratiques dans un régime de responsabilité élargie des producteurs (REP), soumettant toutes les entreprises de construction à l'obligation de s'enregistrer. La directive-cadre de l'UE sur les déchets fixe des objectifs en matière de gestion des déchets du BTP, et des lignes directrices non contraignantes ont été élaborées à ce sujet<sup>38</sup>. Ces réglementations et orientations peuvent être utilisées pour améliorer la gestion des déchets issus de l'activité de la construction et de la démolition et la prévention de ces déchets.

65. Il existe de nombreux exemples de bonnes pratiques en Europe, tant au niveau local<sup>39</sup> que régional<sup>40</sup>.

## **II. 2. Bioéconomie circulaire**

66. Une bioéconomie circulaire se concentre sur la régénération des matières animales et végétales utilisées par la société, sur l'intégration de la nature et de la biodiversité dans les environnements urbains et sur la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour atténuer les effets des îlots de chaleur urbains.

67. Pour ce faire, les communes et les régions doivent favoriser la collaboration entre différents secteurs. Cette approche collaborative encourage l'écologisation urbaine, l'agriculture régénératrice ainsi que la capture et le stockage du carbone dans les sols locaux, et procure des avantages mutuels en créant des environnements urbains plus durables et plus résilients.

38 Commission européenne, « *Construction and demolition waste* ».

39 La gestion circulaire des déblais générés par la construction du métro de Stockholm, en Suède, montre les avantages environnementaux et économiques liés à la réutilisation des matériaux excavés dans le cadre de projets de développement local.

40 La province de Gueldre, aux Pays-Bas, a été saluée pour la démolition durable de son bâtiment administratif provincial, 92 % des matériaux ayant été réutilisés dans le cadre d'une nouvelle construction. Ce projet illustre la manière dont les pratiques circulaires peuvent être mises en œuvre dans les projets d'infrastructure publique, et met en avant les avantages environnementaux et économiques liés au réemploi des matériaux.



Figure 7 : Coulée Verte, Paris

### Verdissement durable des villes

68. Le verdissement durable des villes suppose toute une série d'actions de petite et de grande envergure, mises en œuvre par les collectivités locales de manière indépendante et en collaboration avec leurs habitant-es.

69. Lors de la planification de l'écologisation des zones urbaines, il est essentiel de prendre en compte divers aspects de l'infrastructure qui ont une incidence sur la circulation, la santé et le bien-être des personnes. Ces éléments comprennent l'amélioration de la mobilité, l'aménagement des zones inondables, la plantation d'arbres le long des rues et la mise en place de toits végétalisés pour apporter ombrage et rafraîchissement. Il y a de nombreux exemples de bonnes pratiques mises en œuvre, mettant en lumière les utilisations concrètes et les bienfaits de ces éléments<sup>41</sup>.

70. Le remplacement des pelouses traitées chimiquement par des bas-côtés routiers riches en fleurs sauvages améliore la biodiversité, favorise les pollinisateurs et limite les besoins d'entretien<sup>42</sup>.



Figure 8 : Amsterdam, Vision 2050 pour une Infrastructure verte

(Voie verte de votre porte aux espaces verts de la ville : à dix minutes à pied d'un parc, à quinze minutes à vélo d'un des espaces verts qui entourent la ville ; Effort collectif : la construction, la plantation et l'entretien des espaces verts seront assurés en collaboration avec les résident-es, la société civile, les entreprises et les institutions ; Végétalisation par défaut : chaque fois que possible, nous remplacerons les revêtements par de la végétation afin de créer un cadre de vie agréable, sain et naturel, propice aux interactions sociales ; Des espaces verts ouverts au public : des parcelles, des terrains de sport et des jardins scolaires seront rendus accessibles et accueillants pour un large public ; Des arbres sains dans les rues et sur les places : nous plantons des arbres qui pourront grandir durablement)

41 La figure 7 présente la Coulée verte à Paris. Peu connue, il s'agit d'une promenade et d'une piste cyclable végétalisées de 14 kilomètres qui s'étendent de la Bastille à Vincennes. Cette voie surélevée propose aux piétons et aux cyclistes un itinéraire paisible, sûr et vert à travers les rues de la ville. Voir «De Bastille à Vincennes par la coulée verte».

42 Conseil municipal de Worcester, «*Splash of colour along roadside verges as nature is allowed to take its course*». ICLEI Europe, Wilk B., Rebollo V. Hanania S. (2019) «Guide pour les villes respectueuses des pollinisateurs».

71. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un engagement plus large de nombreuses villes en faveur d'un urbanisme durable, visant à créer des espaces urbains respectueux de l'environnement et où il fait bon vivre<sup>43</sup>.

### **Toits végétalisés**

72. Les toits végétalisés, qui ont suscité l'intérêt en Suisse dès la fin des années 1970 avant d'être popularisés en Allemagne, sont désormais reconnus pour leur capacité à réduire les besoins énergétiques des bâtiments en termes de chauffage et de refroidissement et à limiter les émissions de chaleur produites par les climatiseurs. En raison de ces avantages, les toits végétalisés ont été intégrés dans le règlement EMAS (*Eco Management and Audit Scheme* ou système de management environnemental et d'audit)<sup>44</sup> ainsi que dans diverses initiatives d'écologisation de l'espace urbain.

73. Dans les zones densément peuplées et exposées aux inondations, la végétalisation d'au moins 30 % des toitures peut grandement atténuer les risques d'inondation, protégeant ainsi les routes et les constructions. Par ailleurs, en assurant une isolation thermique, les toits verts permettent de réduire la chaleur dégagée par les bâtiments. La végétalisation de 30 à 40 % des toitures des centres-villes pourrait contribuer à une diminution d'environ 10 % de la température ambiante, un avantage non négligeable à l'heure où les saisons estivales sont de plus en plus chaudes.

74. Les abribus se prêtent également à des toits végétalisés qui offrent de multiples avantages environnementaux. Ils permettent notamment d'absorber les particules, de recueillir l'eau de pluie, de rafraîchir l'environnement urbain par temps chaud, d'améliorer la biodiversité dans les villes et de protéger les abeilles et d'autres insectes.



Figure 9 : Utrecht

75. Les villes travaillent de plus en plus en partenariat avec des agences de publicité pour remplacer les arrêts de bus par de nouveaux abris recouverts de verdure et dotés d'éclairages solaires intelligents<sup>45</sup>. Ces projets peuvent être gérés dans le cadre d'appels d'offres lancés auprès d'agences de publicité, permettant ainsi une mise en œuvre sans coûts directs pour les communes<sup>46</sup>.

76. Les abribus végétalisés permettent de reconverter d'anciens sites désaffectés pour verdir la ville, de rendre ces lieux plus attrayants et de donner envie aux habitant·es de procéder chez-eux au verdissement de leurs toits<sup>47</sup>.

### **Micro-forêts urbaines**

77. Les micro-forêts urbaines<sup>48</sup>, inspirées par le botaniste japonais Akira Miyawaki et développées par l'ingénieur indien Shubhendu Sharma, constituent une technique efficace de restauration de l'habitat grâce à la plantation d'arbres indigènes. Cette approche, connue sous le nom de méthode Miyawaki, consiste à planter de manière très dense un vaste éventail d'essences d'arbres et d'arbustes différentes, à raison de trois plants par mètre carré. Ces mini-forêts poussent dix fois plus vite et sont trente fois plus denses que les forêts classiques. En Europe, les deux premières forêts de ce type ont vu le jour aux Pays-Bas, en 2015. Chaque micro-forêt urbaine agit comme un petit puits de carbone, capturant en moyenne 127,5 kilogrammes de CO<sub>2</sub> par an, selon une étude réalisée par l'Institut Wageningen Environmental Research (WENR)<sup>49</sup>.

43 Par exemple, la ville d'Amsterdam, qui a souligné son engagement dans sa Vision 2050 pour une Infrastructure verte, détaillée à la figure 8.

44 Règlement CE n°1221/2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

45 C'est le cas de la ville de Leicester, au Royaume-Uni, qui travaille en partenariat avec l'agence de publicité Clear Channel pour remplacer tous les arrêts de bus par de nouveaux abris équipés de toits végétalisés respectueux des pollinisateurs et d'un éclairage solaire intelligent. Voir «New network of living roof, bee-friendly bus stops springing up in Leicester».

46 C'est le cas de la ville d'Utrecht, aux Pays-Bas, qui a commencé l'installation de toits végétalisés sur ses 316 abribus. L'exploitant de chaque abribus paie l'installation et l'entretien avec les revenus de la publicité.

47 À cette fin, les habitant·es d'Utrecht peuvent faire une demande de subvention sur un site web dédié – voir Gemeente Utrecht «Green-roofed bus shelters in Utrecht».

48 Voir IMAGIN<sup>5</sup>, «The tiny forests regreening our cities».

49 Voir Natuur Educatie, «Tussentijdse resultaten Tiny Forests 2017-2020».

## Gestion des biodéchets

78. La gestion des biodéchets joue un rôle crucial dans la bioéconomie circulaire, essentiel pour l'amélioration des sols urbains et des pratiques agricoles durables. La collecte séparée et le traitement des biodéchets permettent de produire du biométhane, une source d'énergie renouvelable locale, ainsi que du digestat qui, une fois mélangé aux déchets de jardin, peut être utilisé dans le cadre d'un compostage anaérobique pour donner un compost de haute qualité.

79. L'application d'une tonne de ce compost sur une terre en friche agrémentée d'une culture de couverture peut permettre de stocker 30 kg de carbone, contribuant ainsi à la gestion durable des sols et à l'agriculture du carbone.

80. Un cadre de certification des absorptions de carbone est en cours d'élaboration en Europe<sup>50</sup>. Pour obtenir la certification, les exploitant-es agricoles doivent appliquer du compost en ayant recours à des pratiques régénératrices et éviter de travailler la terre pendant au moins cinq ans afin de préserver le mycélium du sol, qui stocke le carbone et transforme les nutriments. La libération lente des nutriments par le compost permet également d'éviter la surfertilisation des sols<sup>51</sup> et de protéger les masses d'eau environnantes contre l'eutrophisation.

81. Le digestat, riche en carbone organique stable, renforce la teneur en humus et la fertilité du sol ainsi que son potentiel de séquestration du carbone. Il améliore la structure du sol, l'aération et la rétention d'eau, ce qui favorise une communauté microbienne saine et optimise l'utilisation du carbone. Bien que les taux exacts de piégeage du carbone par le digestat ne soient pas pleinement déterminés, sa contribution est importante.

82. L'agriculture régénératrice offre des avantages substantiels, elle améliore la qualité des récoltes et du bétail et permet aux exploitant-es agricoles d'augmenter leurs revenus grâce aux certificats carbone. Chaque épandage de biofertilisant améliore la santé des sols et la biodiversité, ce qui permet aux agriculteurs et aux agricultrices d'obtenir de nouveaux certificats carbone, créant ainsi un cycle durable de bénéfices.

83. La Banque mondiale soutient l'agriculture régénératrice à l'échelle mondiale par l'intermédiaire du programme Verified Carbon Standard (VCS), la norme de certification des réductions d'émissions de carbone la plus utilisée au monde<sup>52</sup>. Chaque unité de carbone vérifiée (UCV) équivaut à la réduction ou à l'élimination d'une tonne de CO<sub>2</sub>e.

84. Depuis les actions pionnières menées par des petits exploitant-es au Kenya en 2014<sup>53</sup>, les agriculteurs et agricultrices du monde entier améliorent leurs rendements et leurs revenus grâce aux crédits carbone. Les pratiques se répandent au plan mondial, avec notamment les approches innovantes adoptées au Ghana qui privilégient l'utilisation du compost pour accroître la fertilité des sols et obtenir des rendements plus élevés<sup>54</sup>.



Figure 10 : le mycélium

85. Dans l'ensemble, l'agriculture régénératrice, soutenue par des incitations économiques telles que les crédits carbone, favorise la bioéconomie circulaire. En pratique, les déchets alimentaires provenant de la communauté, du commerce local et de l'industrie peuvent être transformés en compost riche grâce à la digestion anaérobie et au co-compostage du digestat avec des déchets de jardin, pour être utilisés dans les fermes locales et la culture alimentaire communautaire.

50 Voir Commission européenne, «*Carbon removals and carbon farming*».

51 Université d'Etat de Californie Chico, Centre pour l'agriculture régénératrice et les systèmes résilients, «*How the Fungus Might Save Us*».

52 Verra, «*Verified-carbon-standard*».

53 Soixante mille exploitant-es agricoles participent au «*Projet kenyan de carbone agricole*» (Kenya Agricultural Carbon Project ou KACP) et cultivent 45 000 hectares à l'aide de pratiques agricoles plus productives, plus durables et plus respectueuses de l'environnement. Ils appliquent différentes méthodes pour augmenter la matière organique des sols afin de lutter contre la dégradation des terres, d'améliorer l'absorption d'eau par le sol, l'apport en nutriments et la biodiversité, tout en freinant l'érosion. Voir Groupe de la Banque mondiale: «*Au Kenya, des agriculteurs et des agricultrices obtiennent des crédits carbone grâce à l'agriculture durable*».

54 La ferme de cacao d'Adwoa Akyaa, d'une superficie de six hectares, a été transformée. L'exploitant a augmenté sa production de cacao tout en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre, générant ainsi des crédits carbone.

### II. 3. Mobilité circulaire

86. La planification de la mobilité circulaire suppose d'intégrer l'aménagement du territoire urbain et développer des transports publics abordables et efficaces. Cette transition favorise la piétonisation des espaces urbains et leur transformation en parcs agrémentés de pistes cyclables et de sentiers pédestres au lieu des chaussées traditionnelles. Le cas échéant, des revêtements perméables et durables où poussent des herbes et des fleurs sauvages locales peuvent améliorer la biodiversité.

87. Des villes comme Paris sont représentatives d'une planification minutieuse caractérisée par l'aménagement de pistes cyclables dédiées, avec une séparation entre les cyclistes et les piétons, et une délimitation sur les voies de circulation automobile matérialisée par de petites bordures ou des arbres afin d'assurer la sécurité et le confort des cyclistes.

88. Pour réduire efficacement la circulation des véhicules privés dans les centres-villes, il est essentiel de mettre en place des parkings-relais gratuits à la périphérie des villes. Cette mesure, combinée à un réseau de transports publics abordables, propres et efficaces, proposant des liaisons fluides d'un bout à l'autre de la ville, favorise la mobilité durable.

89. Des exemples de mesures d'incitation à l'utilisation des transports publics peuvent être cités, comme la carte Young Scot en Écosse, qui offre la gratuité des transports publics aux jeunes de moins de 25 ans, ou d'autres initiatives similaires mises en œuvre dans de nombreux pays européens pour les personnes de plus de 65 ans. Ces incitations, associées à des services efficaces, contribuent à réduire les embouteillages, la pollution due aux véhicules à carburant fossile et le stress ambiant dans les environnements urbains.

90. Dans les zones rurales, des autobus publics roulant au biométhane peuvent améliorer l'accessibilité, en proposant des services spécialisés aux personnes à mobilité réduite pour leur permettre de se rendre à des rendez-vous médicaux, de faire leurs courses et de participer à des activités sociales.

91. Les chemins ruraux pourvus d'un revêtement de surface perméable limitent l'imperméabilisation des sols et les inondations, tout en préservant la santé des sols. Ces surfaces sont plus stables et nécessitent moins de travaux de réparation et un entretien réduit. De même, les routes côtières sujettes à l'érosion peuvent bénéficier d'un revêtement perméable et d'accotements plantés d'herbes et de fleurs sauvages locales, afin de renforcer la stabilité du sol et de protéger contre les inondations et l'érosion.

92. Les éléments clés d'une mobilité circulaire réussie incluent :

- un cadre de mobilité efficace, abordable et accessible ;
- une structure multimodale intégrant les transports publics et des options souples pour le dernier kilomètre, comme les véhicules à la demande ;
- Une attention particulière portée aux solutions de transport électrique, partagé et automatisé.

93. Pour une meilleure compréhension de ces éléments et leur mise en œuvre concrète, consultez les ressources présentant les stratégies de mobilité circulaire dans les villes<sup>55</sup> et régions<sup>56</sup> d'Europe. Il existe également des manuels internationaux utiles sur la mobilité durable<sup>57</sup>.

### II. 4. Énergies renouvelables et utilisation efficace des ressources

94. Il est essentiel d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le chauffage et l'approvisionnement en électricité en Europe pour progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Pour ce faire, il convient de concevoir des initiatives nationales efficaces visant à encourager les entreprises et les particuliers à investir dans les sources d'énergie renouvelables. L'utilisation des ressources locales les plus efficaces et efficaces contribue à la protection des paysages sauvages et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

<sup>55</sup> Voir Site officiel Paris je t'aime, «Paris à vélo: infos pratiques» .

<sup>56</sup> Voir «Green Mobility Car Rentals in Lesvos» (Grèce).

<sup>57</sup> Voir Commission européenne «Enacting a Sustainable Urban Mobility Plan».

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), «Manuel sur la mobilité urbaine durable et l'aménagement du territoire» (en anglais uniquement).

95. La production de biogaz/biométhane à partir de biodéchets est une composante essentielle de la bioéconomie circulaire. D'après les projections actuelles de l'Association européenne du biogaz<sup>58</sup>, la production devrait atteindre 101 milliards de m<sup>3</sup> d'ici à 2030, ce qui témoigne de progrès considérables.

96. La réduction effective de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles nécessite l'adoption d'une approche globale, incluant une amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et une hausse des investissements dans les énergies renouvelables.

97. Entre autres mesures spécifiques, citons l'adoption d'une législation qui exige que tous les nouveaux bâtiments soient neutres en carbone. Les bâtiments sont responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre et sont très énergivores, principalement pour assurer le fonctionnement des systèmes de chauffage et de climatisation. Une meilleure isolation des bâtiments, couplée à l'écologisation des villes, permet de réduire considérablement cette consommation d'énergie.

98. Par ailleurs, de nombreux pays européens ont encouragé l'installation de panneaux solaires chez les particuliers et les entreprises, soutenant à la fois l'utilisation personnelle et l'intégration dans le réseau électrique. Des points essentiels sont à prendre en compte à la fin de leur cycle de vie, notamment la mise en place de systèmes de REP pour la collecte et le recyclage des panneaux solaires, la priorité donnée à leur installation sur des structures existantes et en couverture des aires de stationnement afin d'éviter l'utilisation de terres arables et la perte de biodiversité.

99. Les éoliennes présentent des défis uniques en termes d'économie circulaire en raison de la masse de la structure et du coût de leur démantèlement. Afin d'atténuer l'impact environnemental des éoliennes mises hors service et d'assurer la récupération de matériaux précieux, les régimes nationaux de REP devraient garantir des pratiques appropriées de gestion des déchets.

100. De nouvelles technologies telles que l'énergie houlomotrice<sup>59</sup> offrent une source d'énergie renouvelable prometteuse et à faible impact environnemental pour les communautés côtières et insulaires. Cette énergie continue et modulaire pourrait potentiellement remplacer d'autres sources énergétiques dans les villes côtières et les îles de petite taille. À l'instar d'autres technologies<sup>60</sup>, les installations devraient être soumises à un régime de REP afin de garantir la protection de l'environnement lors des opérations de recyclage et d'élimination, et de préserver ainsi les milieux marins.

## **CHAPITRE III – CONSTRUIRE L'AVENIR : SCHÉMA DIRECTEUR POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

### **III. 1. Éléments clés d'une feuille de route circulaire**

101. La transition vers une économie circulaire suppose une approche globale, couvrant divers aspects de la vie et de l'activité au sein d'une commune ou d'une région. Étant donné la nature interconnectée de tous les éléments d'un système circulaire, les changements apportés dans un domaine nécessitent de procéder à des ajustements complémentaires dans l'ensemble du système afin de maintenir l'équilibre. Pour commencer, l'adoption d'une économie circulaire requiert une prise de décision ferme, suivie de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action détaillé. Il est primordial de fixer des objectifs et des cibles précis, d'évaluer régulièrement les progrès accomplis et de les faire connaître. Ces objectifs devraient promouvoir les droits humains et la démocratie locale, contribuant ainsi au respect des normes pertinentes du Conseil de l'Europe. Le personnel des collectivités locales et régionales doit être formé et une campagne de communication efficace mise en place afin de tenir le public informé et de l'associer au processus.

102. Les éléments essentiels d'un plan d'action pour l'économie circulaire sont les suivants (pour plus de détails, voir le chapitre II) :

<sup>58</sup> Voir European Biogas Association.

<sup>59</sup> Voir Ocean Energy Europe, « *Wave energy* ».

<sup>60</sup> Voir Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), « *Ocean energy* ».

- Matériaux – prévenir la production de déchets dès la conception (*designing out waste*) en mettant l'accent sur l'approvisionnement durable et en développant au maximum l'utilisation de matériaux recyclables ;
- Valeur – élaborer des modèles économiques qui valorisent l'efficacité des ressources, avec des mesures d'incitation et d'innovation ;
- Énergies renouvelables – réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, protéger les paysages et l'efficacité énergétique ;
- Bioéconomie/biodiversité – soutenir la biodiversité et la régénération des écosystèmes ;
- Mobilité durable – promouvoir une mobilité à émissions faibles ou nulles, ainsi que des transports publics efficaces et abordables ;
- Gestion de l'eau – améliorer l'efficacité et la durabilité de l'eau ;
- Société et culture – favoriser la transition vers la durabilité ;
- Santé et bien-être – veiller à ce que les changements environnementaux aient des effets bénéfiques sur la santé publique.

### III. 2. Cadre de gouvernance

103. L'établissement d'un cadre de gouvernance efficace garantissant un environnement favorable est essentiel pour libérer le potentiel de l'économie circulaire. Cela inclut l'instauration d'une coopération entre les différents niveaux de gouvernement pour mener à bien la transition vers l'économie circulaire.

104. De nombreux pays européens ont adopté au niveau national des stratégies<sup>61</sup>, des feuilles de route<sup>62</sup>, des plans d'action<sup>63</sup>, des cadres<sup>64</sup>, des livres blancs<sup>65</sup> ou encore des lois en faveur de l'économie circulaire<sup>66</sup>.

105. Si les gouvernements nationaux jouent un rôle essentiel dans la formulation de nouvelles politiques et de nouveaux cadres juridiques, l'application pratique et la mise en œuvre de ces politiques et de ces lois relèvent des collectivités locales et régionales. Celles-ci sont déterminantes pour assurer la transition vers l'économie circulaire sur leur territoire. Beaucoup d'entre elles ont pris les devants et déclaré des urgences climatiques. Les villes et les régions d'Europe sont de plus en plus nombreuses à élaborer des stratégies et des plans d'action en faveur de l'économie circulaire adaptés à leur situation et à leurs besoins spécifiques. Une telle démarche d'exemplarité est d'une importance capitale<sup>67</sup>.

### III. 3. Approche multipartite

106. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action relatifs à la création d'une ville ou d'une région circulaire requièrent la participation et l'engagement de multiples parties prenantes pour planifier, faire connaître et exécuter les actions convenues.

107. Pour passer à une économie circulaire, une ville ou une région doit mobiliser tous les acteurs de son écosystème, y compris les groupes de résident·es, la société civile, le secteur privé, les médias, le milieu universitaire, la jeunesse et les écoles. Les habitant·es, en qualité de participant·es et de bénéficiaires, jouent un rôle crucial dans cette transformation.

108. Les pouvoirs publics devraient prendre l'initiative dans leurs collectivités et commencer par faire part de leur vision des choses à toutes les parties prenantes, afin de favoriser un engagement éclairé et durable. Une économie circulaire a entre autres avantages majeurs de renforcer la coopération entre les acteurs économiques et de créer des symbioses intersectorielles, notamment entre le secteur de la gestion des déchets et celui de l'agriculture.

---

61 Par exemple, le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, l'Espagne ou la Suède.

62 Par exemple, la Belgique, la France et la Slovénie.

63 Par exemple, le Portugal.

64 Par exemple, l'Italie.

65 Par exemple, la Norvège.

66 Par exemple, la France et l'Irlande.

67 L'île de Tilos, en Grèce, est parvenue à l'indépendance énergétique en 2020 et n'a plus de décharge depuis 2023 grâce à des projets innovants en matière de gestion des déchets et d'énergies renouvelables, qui ont permis d'améliorer l'emploi local et d'attirer des touristes soucieux de l'environnement. Les îles de la Frise, aux Pays-Bas, visent à devenir la région d'Europe circulaire d'ici à 2025, en encourageant les actions circulaires dans la gouvernance et l'industrie locales.

### III. 4. Évaluation de référence et planification

109. Après avoir fait le choix du passage à une économie circulaire, il est essentiel de réaliser une évaluation de référence adaptée à l'emplacement géographique et à la démographie de la commune ou de la région. Cette évaluation doit permettre d'identifier les valeurs fondamentales et de déterminer les principales opportunités et difficultés liées à la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire. Les étapes clés de ce processus sont les suivantes :

- Étude d'impact sur les droits humains : s'assurer de la conformité avec les normes et les politiques en matière de droits humains (notamment en ce qui concerne l'inclusion sociale, l'accès à l'information et la participation) ;
- Analyse comparative : examiner les exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres localités similaires afin de se faire une idée des approches et des solutions envisageables ;
- Harmonisation des technologies et des techniques : déterminer les technologies et les techniques les mieux adaptées au contexte local en se fondant sur les pratiques actuelles et les ressources disponibles ;
- Analyse sectorielle : effectuer une analyse approfondie de tous les aspects environnementaux et socio-économiques dans divers secteurs économiques tels que l'industrie et le commerce, le tourisme, l'agriculture, l'éducation, les affaires, la finance et l'hôtellerie-restauration ;
- Approche guidée : s'appuyer sur les manuels et les cadres disponibles pour aborder la transition de manière systématique, en veillant à ce que chaque étape soit clairement définie et réalisable.

110. L'OCDE a établi une liste de vérification des actions, fondée sur les dimensions clés de la gouvernance, accompagnée d'un recueil de bonnes pratiques<sup>68</sup>. L'étude de l'OCDE sur l'économie circulaire dans les villes et les régions met en évidence les principales lacunes, notamment politiques, réglementaires, financières, ou encore en termes de capacités et de sensibilisation.

111. Le document de référence sectoriel (DRS) pour les administrations publiques au titre du Règlement EMAS (Décision UE/2019/61) fournit aux collectivités locales et régionales un guide pratique leur permettant d'identifier et d'évaluer leurs activités et de décider du contenu de leur plan d'action pour l'économie circulaire. Il est préconisé d'utiliser ce document en tant qu'outil fondamental pour amorcer le processus de planification<sup>69</sup>. Il comprend des indicateurs de performance environnementale et des repères pour le suivi de la performance. Il encourage la mise en œuvre de systèmes de management environnemental et propose une aide par l'intermédiaire du service d'assistance EMAS<sup>70</sup> dans toutes les langues officielles de l'UE. Les pouvoirs publics sont encouragés à utiliser le document EMAS pour améliorer la gestion des bureaux, l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources, la mobilité, l'utilisation des terres, la qualité de l'air, l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées, dans le but de favoriser une économie plus circulaire. En 2019, le Centre commun de recherche de la Commission européenne a publié un rapport relatif aux bonnes pratiques de gestion environnementale pour le secteur de l'administration publique<sup>71</sup>.

### III. 5. Faciliter la transition circulaire

112. Les collectivités locales et régionales jouent un rôle crucial dans la promotion de la transition vers une économie circulaire en mettant en place des conditions propices aux ajustements réglementaires, tels que la modification des permis d'utilisation des terres. Un dialogue permanent avec les autorités nationales permet de s'assurer que les observations faites au niveau local influencent l'élaboration du cadre législatif national.

113. Pour promouvoir l'économie circulaire, les collectivités locales et régionales devraient mettre en œuvre des pratiques de marchés publics écologiques (MPE). Cela suppose de spécifier dans les appels d'offres des exigences visant à soutenir les PME et les entrepreneur·es locaux. Au sein de l'UE, les marchés publics écologiques sont régis par des règles volontaires dans le cadre du règlement relatif au système de management environnemental et d'audit (EMAS). Des ressources telles que le GPP Helpdesk (Service d'assistance MPE)<sup>72</sup> et la page Green Business (Industries vertes) de la

68 OCDE (2020), Rapport «*The Circular Economy in Cities and Regions*».

69 Commission européenne «*The reference document for the Public Administration sector*».

70 Voir «*EMAS in your country*».

71 Voir JRC Science for Policy Report «*Best Environmental Management Practice for the Public Administration Sector*».

72 Voir «*Green Public Procurement Helpdesk*».

Commission européenne proposent des outils et des critères permettant d'intégrer les principes en matière de marchés publics écologiques<sup>73</sup>.

114. Les villes et les régions devraient entreprendre des analyses de marché régulières en utilisant une approche fondée sur l'analyse du cycle de vie afin de stimuler la demande de biens recyclés et produits de manière durable. Certaines initiatives, comme celle consistant à devenir un client de lancement ou à créer des incubateurs, peuvent donner un coup d'accélérateur aux pratiques de l'économie circulaire.

115. Les collectivités locales et régionales devraient faciliter l'accès aux informations essentielles relatives aux autorisations, au financement et au développement d'entreprises, en veillant à ce qu'elles soient accessibles et régulièrement mises à jour. La collaboration avec des programmes de financement européens, tels que « Climate KIC »<sup>74</sup>, vient renforcer ces mesures.

116. Par ailleurs, ces autorités peuvent mobiliser et allouer des ressources financières de manière efficace en accordant des prêts bonifiés, des garanties de crédit et des allègements fiscaux aux entreprises qui adoptent des modèles d'économie circulaire. Les ressources telles que le guide relatif à la mobilité circulaire fournissent des indications détaillées sur l'accès à un soutien financier pour des projets relevant entre autres de ce thème<sup>75</sup>.

117. Afin de combler le manque de connaissances, les collectivités locales et régionales peuvent recourir à l'éducation, à la formation, au réseautage, au soutien réglementaire, aux partenariats public-privé ainsi qu'à la coopération internationale. L'UE propose plusieurs outils et possibilités de financement, notamment des financements régionaux et le Fonds du Mécanisme pour une transition juste, l'outil « TAIEX-EIR PEER 2 PEER »<sup>76</sup>, tandis que les États non-membres de l'UE peuvent accéder à des fonds par l'intermédiaire de l'instrument TAIEX<sup>77</sup> et des projets INTERREG.

118. S'agissant du renforcement des capacités, des programmes de formation sur l'économie circulaire sont essentiels tant pour les fonctionnaires que pour les représentant·es du secteur privé. Un suivi et une évaluation périodiques des cibles et des objectifs de l'économie circulaire aideront à juger de l'efficacité des actions et à déterminer les ajustements qui s'imposent.

119. Dans l'ensemble, l'adoption d'un plan d'action holistique en faveur de l'économie circulaire permet d'instaurer un climat d'investissement favorable, en attirant les investissements privés et en encourageant la transformation économique. Plusieurs subventions et prêts, octroyés en particulier par des institutions comme la Banque mondiale, soutiennent cette approche<sup>78</sup>.

### III. 6. Soutien à l'innovation, recherche et bonnes pratiques

120. Le soutien à l'innovation, la recherche et l'adoption de bonnes pratiques sont essentiels pour favoriser une transition réussie vers une économie circulaire. La volonté des communes et des régions d'adopter de nouvelles technologies et pratiques, l'élaboration de systèmes efficaces de gestion des déchets et la mise en place de systèmes de mobilité structurés, à faibles coûts et émissions de carbone, sont autant de facteurs clés à cet égard. Des services d'octroi de permis et d'autorisations efficaces contribuent aussi grandement à faciliter l'activité économique locale en évitant les lenteurs administratives susceptibles de décourager les entreprises d'investir et de créer de l'emploi.

121. Des projets innovants favorisent considérablement le développement des entreprises locales. C'est le cas par exemple des usines locales de méthanisation, qui traitent les déchets alimentaires issus du tri sélectif auprès des citoyen·nes et des entreprises, et fournissent ainsi de l'énergie renouvelable tout en s'intégrant dans les plans « zéro carbone ». Le cocompostage des déchets verts avec le digestat généré par ces installations produit des amendements de grande qualité pour les jardins résidentiels et les exploitations agricoles, et peut donner lieu à des crédits carbone reconnus par des organismes internationaux tels que la Banque mondiale et l'UE. De plus amples informations sont présentées au chapitre II.2.

<sup>73</sup> Voir « *Green Public Procurement Criteria and Requirements* ».

<sup>74</sup> Voir EIT Climate-KIC.

<sup>75</sup> Voir « *Circular city funding guide* ».

<sup>76</sup> Voir TAIEX-EIR PEER 2 PEER.

<sup>77</sup> Commission européenne, TAIEX (Technical Assistance and Information Exchange).

<sup>78</sup> Groupe de la Banque mondiale, « *World Bank Approves \$450 million to Foster a Greener and More Resilient Industrial Sector in Türkiye* ».

122. L'apprentissage entre pairs est primordial pour évoluer vers une économie circulaire. Le Congrès offre de telles possibilités, notamment par le biais de ses activités de coopération technique et d'initiatives telles que la Semaine européenne de la démocratie locale<sup>79</sup>. Le Manuel sur les droits humains pour les élus locaux et régionaux, volume 3, sur l'environnement et le développement durable contient de nombreuses études de cas et des exemples de mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire<sup>80</sup>.

123. L'adhésion à des organisations européennes comme Municipal Waste Europe<sup>81</sup>, Eurocities<sup>82</sup>, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)<sup>83</sup> ou à des organisations sectorielles dans les domaines de la mobilité, de l'eau potable, du traitement des eaux usées et de l'énergie, offre de précieuses possibilités de formation et d'échange d'informations.

124. La Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire rassemble des intervenant·es de tous les secteurs économiques, tant publics que privés, afin de partager et de promouvoir les bonnes pratiques<sup>84</sup>.

125. La Banque mondiale et d'autres organisations ont également publié des documents présentant des exemples de mise en œuvre réussie des concepts de l'économie circulaire<sup>85</sup>.

### III. 7. Communication

126. Les actions de sensibilisation et d'éducation sont cruciales pour opérer un changement structurel en faveur de la circularité et de la durabilité. Au niveau mondial, des campagnes de communication efficaces ont joué un rôle déterminant dans la lutte contre les déchets sauvages<sup>86</sup>, la promotion de la collecte séparée des déchets alimentaires et d'emballage, de l'utilisation des transports publics et de la mobilité active. En Europe, les prochaines mesures de gestion des déchets seront axées sur la gestion des déchets textiles, comme expliqué plus en détail au chapitre II. Par ailleurs, un travail de communication constant est essentiel pour sensibiliser le public au tri approprié des déchets à la source et au traitement ultérieur des déchets collectés. La mise en œuvre d'un système d'étiquetage harmonisé peut contribuer à une meilleure compréhension du public en veillant à la cohérence des symboles apposés sur les produits et les poubelles d'une région à l'autre, en facilitant l'éducation et en rationalisant les initiatives conjointes de communication afin de réduire les coûts et d'étendre la portée de l'action.

127. Les stratégies de communication efficaces doivent être constantes et visibles. Ainsi, les messages en faveur d'achats intelligents visant à réduire les déchets alimentaires et d'emballage devraient être affichés bien en vue dans les supermarchés et sur les marchés des producteurs. De même, les campagnes de promotion des solutions de mobilité durable devraient être diffusées dans les centres de transports publics et les parkings.

128. Tous les moyens de communication devraient être mis à profit, non seulement dans les lieux appropriés, mais aussi en fonction des différents groupes d'âge et profils démographiques. Il s'agit notamment de tirer parti des diverses plateformes de médias sociaux pour toucher les différentes cohortes de jeunes, des publicités télévisées s'adressant à un public plus âgé, et de la presse écrite qui a une portée plus large.

129. En fin de compte, les campagnes de communication doivent être accrocheuses, marquantes, à résonance culturelle et logiques afin de toucher efficacement la population locale. Comme l'a souligné

79 Congrès, Semaine européenne de la démocratie locale.

80 Congrès (2022), «Manuel sur les droits humains pour les élus locaux et régionaux (vol. 3) – Environnement et développement durable», page 84 et suivantes.

81 Voir Municipal Waste Europe.

82 Voir Eurocities.

83 Voir Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

84 Créée conjointement par la Commission européenne et le Comité économique et social européen, la Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire organise des conférences annuelles et donne accès à une multitude de bonnes pratiques.

85 Banque mondiale, «*Squaring the Circle, Policies from Europe's Circular Economy Transition*»;

Circle Economy Foundation, Knowledge Hub, «*Moving Made Sustainable: A Case Study of BOXIE24's Plastic Box Rental Solution*», «*ReCognition Circular Empowering Communities through Digital Inclusion and Sustainability*».

«*Sustainable circular cities? Analysing urban circular economy policies in Amsterdam, Glasgow, and Copenhagen*».

86 Zero Waste Scotland, «*Some of the best litter prevention campaigns from around the world*».

Zero Waste Scotland dans sa réflexion sur les campagnes efficaces de lutte contre les déchets, une campagne au slogan bien choisi peut avoir un impact considérable<sup>87</sup>.

## CONCLUSION

130. Le présent rapport décrit les éléments fondamentaux et les priorités essentielles d'une politique globale de transition vers l'économie circulaire dans les communes et les régions d'Europe. Il met en évidence l'interconnexion et l'interdépendance qui caractérisent un cercle où les décisions de chaque maillon de la chaîne ont un impact direct sur ceux qui les précèdent et les suivent.

131. Pour avoir une incidence significative sur la circularité des villes, les collectivités locales et régionales doivent être à la tête de ce processus de transformation. Ce rôle directeur suppose de concevoir et d'adopter des stratégies et des plans d'action globaux en matière d'économie circulaire et d'intégrer des pratiques durables dans toutes les opérations.

132. Pour autant, cela ne veut pas dire qu'il faille tout faire immédiatement. Le plan d'action pour l'économie circulaire peut fixer des objectifs pour chaque domaine de la circularité et définir un échéancier sur plusieurs années pour son financement et sa mise en œuvre. Ce plan peut être organisé et évalué selon la méthode « planifier, faire, vérifier, agir ». Il existe plusieurs excellents exemples de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer, à commencer par ceux qui sont mentionnés dans le présent rapport. Il existe aussi de nombreux outils de planification et possibilités de financement, présentés ci-dessus, qui permettent une préparation minutieuse et une mise en œuvre progressive. Ils doivent être compatibles avec les droits humains et une démocratie locale dynamique et inclusive, et promouvoir ces valeurs.

133. Enfin, face au changement climatique dont les effets continuent d'affecter la vie aussi bien dans les villes que dans les campagnes, il est nécessaire d'agir sans plus attendre. Le présent rapport met en lumière plusieurs solutions fondées sur la nature, susceptibles d'apporter des améliorations significatives sur le plan environnemental en l'espace d'un seul mandat politique. Les retombées d'initiatives comme la collecte et le traitement des biodéchets accompagnés de la production de compost, l'écologisation des villes et l'agriculture régénératrice peuvent être perceptibles dès la première année de leur mise en œuvre, les avantages augmentant au fil des ans. Aussi, quel sera le visage des villes européennes au cours de la prochaine décennie ?

---

<sup>87</sup> Idem.